

SALARIÉS VAUDOIS: DAVANTAGE DE FLEXIBILITÉ POUR LES PLUS QUALIFIÉS

Entre 2010 et 2019, les conditions de travail de la population active occupée vaudoise ont évolué vers davantage de flexibilité. Si les salariés sont moins souvent astreints à travailler selon des horaires atypiques, le cumul d'emplois et les engagements à durée déterminée sont devenus plus fréquents. Les cadres supérieurs disposent de plus de souplesse pour organiser leur travail. En 2019, ils sont ainsi 26% à aménager leurs horaires de travail librement et 44% à pratiquer le télétravail. Parmi les autres salariés, seuls 8% disposent d'horaires de travail libres et 21% ont la possibilité de travailler à distance.

En 2019, 411 000 personnes résidant à titre permanent dans le canton exercent une activité professionnelle. Depuis 2010, la population active occupée vaudoise a progressé de 15%. Alors que le nombre de travailleurs étrangers, qui représentent 37% de la main-d'œuvre cantonale, a connu une hausse marquée (+40%), l'effectif des Suisses en activité a progressé de seulement 4%.

JEUNES VAUDOISES TRÈS QUALIFIÉES

Le niveau de qualification de la main-d'œuvre vaudoise a particulièrement progressé ces dernières années. Alors que les personnes actives occupées étaient 35% à détenir un titre de degré tertiaire en 2010, elles sont désormais 44% à disposer d'un tel niveau de formation. Le profil de qualification des femmes a nettement évolué ces dernières décennies pour se rapprocher de celui des hommes [F1]. Parmi les personnes en activité de moins de quarante ans, les Vaudoises disposent aujourd'hui plus souvent d'une formation de degré tertiaire (49%) que leurs homologues masculins (43%).

Si les Vaudoises représentent 47% de la population occupée en 2019 (+1 point de pourcentage depuis 2010), elles restent majoritairement actives à temps partiel (55% d'entre elles), principalement à un taux d'occupation compris entre 50% et 89%. Les Vaudois sont quant à eux 15% à travailler à temps partiel.

CUMUL D'EMPLOIS PLUS FRÉQUENT

En 2019, 14% de la population vaudoise qui exerce une activité professionnelle a le statut d'indépendant ou est salariée de sa propre entreprise. Entre 2010 et 2019, la part de l'activité indépendante a légèrement régressé au profit de l'activité salariée. Le statut d'indépendant est plus répandu parmi les actifs les plus expérimentés (27% à partir de 55 ans), les hommes (17%), de même que les Suisses (17%).

Parmi les 411 000 travailleurs résidant sur sol vaudois, 30 000 exercent plus d'une activité professionnelle en 2019, soit 7,3% des actifs occupés. Le secteur de l'enseignement ainsi que celui de la santé et de l'action sociale regroupent 40% des

1-3 Salariés vaudois: davantage de flexibilité pour les plus qualifiés
www.stat.vd.ch/pop_active

4 Plus de la moitié des coûts de la santé assumés par les ménages
www.stat.vd.ch/couffin

© Statistique Vaud
Rue de la Paix 6 - 1014 Lausanne
T +41 21 316 29 99
info.stat@vd.ch

Abonnement: CHF 49.–

Responsable de publication: Gilles Imhof

Responsable d'édition: Amélie de Flaugergues

Rédaction: Sylviane Brandt (SB),
Alexandre Oetli (AO)

Mise en page: Statistique Vaud

Imprimé en Suisse



STATISTIQUE VAUD

Département des finances
et des relations extérieures

multiactifs¹ du canton, alors qu'un quart des Vaudois y sont occupés. Comparée à la période 2010-2014, la proportion de personnes exerçant plus d'une activité professionnelle a progressé ces dernières années dans le canton, passant de 5,3% à 6,5% des actifs occupés [F2].

UNE FEMME SUR ONZE MULTIACTIVE

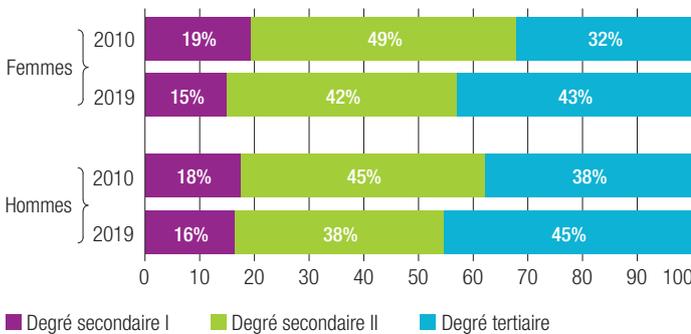
Au cours de la période 2015-2019, les femmes ont été proportionnellement deux fois plus nombreuses à exercer plus d'une activité professionnelle (8,8%) que les hommes (4,5%). Cette spécificité s'explique d'une part par le fait que les femmes sont plus souvent occupées dans les branches les plus concernées par la multiactivité. D'autre part, comme elles travaillent plus souvent à temps partiel, les femmes ont davantage la possibilité de cumuler plusieurs emplois.

Depuis 2010, la progression de la multiactivité dans le canton s'explique essentiellement par le cumul d'emplois plus fréquent chez les femmes.

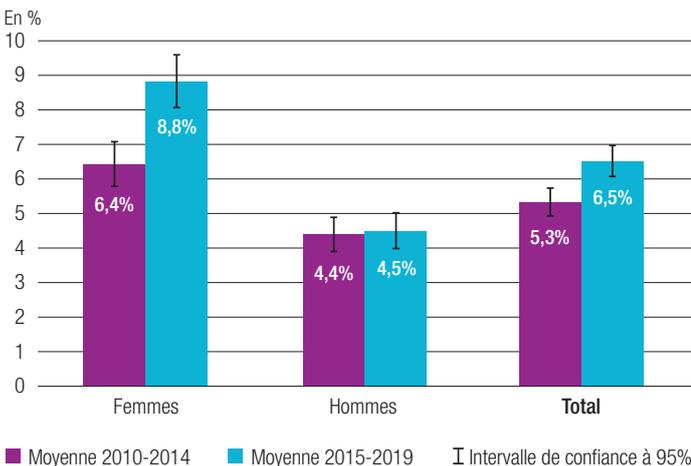
HORAIRES ATYPIQUES EN BAISS

Si la majorité des salariés travaillent du lundi au vendredi, 15% des Vaudois exercent leur profession habituellement le samedi et 7% le dimanche en 2019 [F3]. Le travail du week-end est le plus fréquent dans l'hôtellerie et la restauration, secteur où les salariés sont 60% à travailler le samedi et 38% le dimanche. Tous secteurs confondus, les moins de 25 ans sont les plus concernés par le travail du week-end.

[F1] NIVEAU DE FORMATION DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPÉE, VAUD



[F2] PART DE MULTIACTIFS PARMI LES ACTIFS OCCUPÉS, VAUD



Travailler le soir après 19h est le quotidien de 12% des salariés vaudois, alors que 4% d'entre eux exercent leur activité habituellement de nuit, soit entre minuit et six heures du matin. Si les employés des hôtels et restaurants sont des habitués des horaires du soir (40%), les salariés du secteur des transports sont 14% à s'activer de nuit. Globalement, les hommes sont davantage concernés par les horaires de nuit (5%) que les femmes (3%).

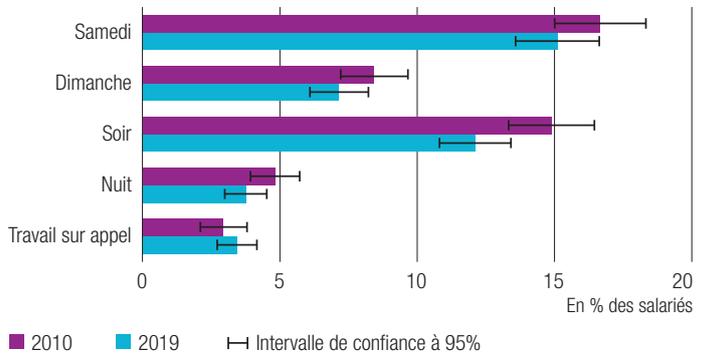
En 2019, 3% des salariés vaudois accomplissent du travail sur appel, en particulier les moins de 25 ans (9%). C'est dans le secteur des arts, loisirs et services aux ménages que le travail sur appel est le plus répandu (8% des salariés).

Entre 2010 et 2019, la part des salariés travaillant selon des horaires atypiques a globalement diminué, tendance qui se confirme au niveau suisse, principalement en ce qui concerne le travail du week-end. Alors que le travail sur appel est resté stable au niveau national, la tendance est plutôt à la hausse dans le canton.

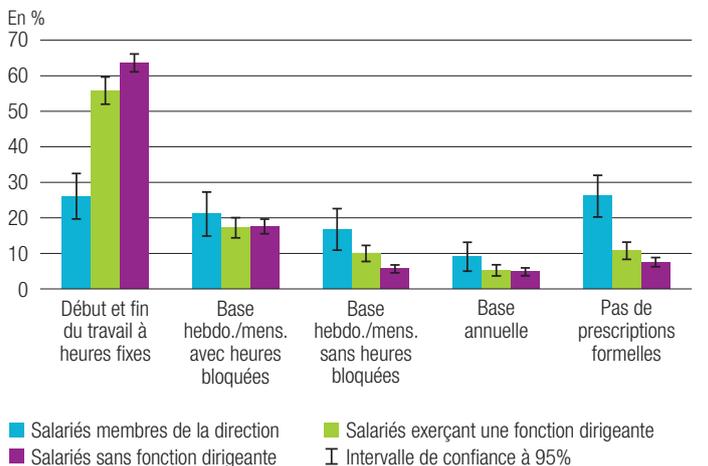
DES SALARIÉS PLUS SOUVENT ENGAGÉS À DURÉE DÉTERMINÉE

Un salarié vaudois sur dix dispose d'un contrat de durée déterminée (CDD) en 2019, le plus souvent d'une durée comprise entre six mois et trois ans. Ce type de contrat est courant chez les moins de 25 ans (28%), mais reste rare (5%) entre 40 ans et 64 ans. Au-delà de l'âge de la retraite, un senior sur quatre qui continue à travailler le fait sur la base d'un CDD. Tous âges confondus, c'est le personnel enseignant qui est le plus souvent engagé pour une durée

[F3] HORAIRES DE TRAVAIL ATYPIQUES, VAUD



[F4] SALARIÉS SELON LE TYPE D'HORAIRE, VAUD, 2019



déterminée (28%). Les travailleurs étrangers (12%) sont également plus concernés que les Suisses (9%).

Comparée à 2010, la part des salariés disposant d'un CDD a progressé de 1,6 point dans le canton et de 1 point au niveau suisse. Toutefois, c'est essentiellement entre 2010 et 2015 que la part des CDD s'est accrue. La situation s'est stabilisée depuis, tant sur le plan cantonal que national.

41,6 HEURES DE TRAVAIL PAR SEMAINE

Au cours de la période 2010-2019, la durée normale de travail dans les entreprises vaudoises est passée de 41,65 à 41,55 heures hebdomadaires, ce qui représente une diminution du temps de travail de 6 minutes. En 2019, cette durée est très proche de la moyenne suisse (41,64). Les différences entre les cantons sont d'ailleurs faibles, avec un minimum de 41,0 heures à Genève et un maximum de 42,3 heures aux Grisons.

Entre 2010 et 2019, le nombre moyen de semaines de vacances payées des salariés vaudois (hors enseignement) est passé de 5,0 à 5,1, soit l'équivalent de la moyenne suisse. Si les Vaudois qui travaillent dans les secteurs de la santé, du social ou de l'administration publique ont droit à quelque 5,4 semaines de vacances payées (moyenne 2015-2019), les salariés du secteur de l'immobilier ne bénéficient que de 4,7 semaines de vacances. Ce sont les moins de 20 ans et les plus de 50 ans qui disposent des plus longues vacances (5,4 semaines). Selon le Code des obligations, les salariés ont en effet droit à cinq semaines de vacances jusqu'à l'âge de 20 ans révolus. De nombreuses conventions collectives de travail prévoient en outre cinq semaines de vacances ou plus à partir de 50 ans.

FLEXIBILITÉ D'HORAIRE PLUS GRANDE POUR LES CADRES

Dans le canton, les personnes salariées disposent d'une marge de liberté plus ou moins grande pour répartir leur charge de travail sur la semaine, le mois, voire l'année. En 2019, 59% des salariés restent astreints à débiter et à terminer leur journée de travail à heures fixes. Les salariés qui n'exercent pas de fonction d'encadrement sont nettement plus souvent soumis à des horaires fixes (64%) que les employés membres de la direction (26%) [F4]. Ces derniers sont en effet les plus nombreux à organiser leurs journées de travail sans prescriptions formelles (26%), alors que seuls 8% des salariés sans fonction dirigeante disposent de cette liberté.

Depuis 2010, les modèles d'horaire les plus rigides ont perdu du terrain face aux modèles sans heures bloquées. Ce sont les cadres supérieurs qui en ont le plus bénéficié, puisqu'ils sont désormais 52% à organiser leur temps de travail sur une base annuelle ou sans prescriptions formelles, contre 42% en 2010.

19% DES SALARIÉS FACE À DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES NON COMPENSÉES

La durée effective de travail dépasse souvent la durée contractuelle. Ainsi, 82% des salariés à plein temps effectuent des heures supplémentaires: 49% sur une base régulière et 33% à titre occasionnel (moyenne 2015-2019). Les salariés membres de la direction sont

93% à effectuer des heures supplémentaires, soit davantage que les autres cadres (86%) et les salariés sans fonction d'encadrement (77%).

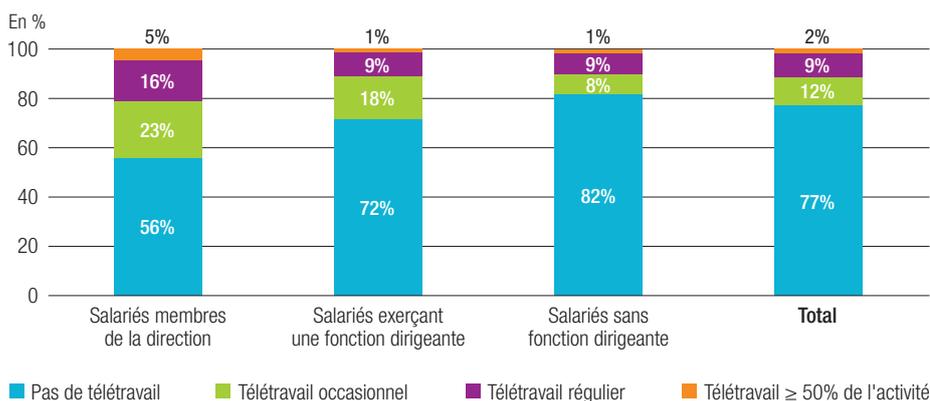
La compensation des heures supplémentaires peut prendre plusieurs formes. La plus courante, la compensation en jours de vacances, concerne un salarié sur deux. Les salariés sont 29% à pouvoir récupérer leurs heures supplémentaires dans le cadre de leur horaire flexible, alors que 17% d'entre eux touchent une indemnité financière. Toutefois, les salariés sont 19% à déclarer que leurs heures supplémentaires ne sont le plus souvent pas du tout compensées. Cette situation touche même 39% des cadres supérieurs. Globalement, la non-compensation des heures supplémentaires a toutefois tendance à se réduire, principalement au profit d'une flexibilisation du temps de travail.

TÉLÉTRAVAIL PRATIQUÉ PAR 23% DES SALARIÉS EN 2019

Parmi les 333 000 salariés que compte le canton en 2019, 76 000 (23%) pratiquent le télétravail, plus précisément travaillent à domicile en utilisant Internet pour échanger des données avec leur employeur. Les cadres supérieurs sont 44% à effectuer une partie de leur travail à distance, alors que seuls 18% des employés sans fonction dirigeante pratiquent le télétravail [F5]. Cette flexibilité d'organisation est surtout offerte aux salariés de formation supérieure. Ceux-ci sont en effet 38% à pratiquer le télétravail, contre 13% seulement des employés au bénéfice d'un titre de degré secondaire II.

Parmi les salariés vaudois, 2% effectuent la plus grande partie de leur travail à distance, 9% télétravaillent de manière régulière et 12% à titre occasionnel. Sur le plan national, ce sont les Suisses alémaniques qui sont les plus grands adeptes du télétravail (24%), suivis des Romands (19%) et des Suisses italiens (15%). | SB

[F5] TÉLÉTRAVAIL DES SALARIÉS SELON LA FRÉQUENCE, VAUD, 2019



¹ Est multiactive toute personne qui exerce plusieurs emplois ou travaille pour plusieurs employeurs.

Source des données: OFS, Enquête suisse sur la population active, Statistique de la durée normale du travail dans les entreprises.



PLUS DE LA MOITIÉ DES COÛTS DE LA SANTÉ ASSUMÉS PAR LES MÉNAGES

Le système de santé vaudois a coûté 8,6 milliards de francs en 2018. En francs constants par habitant, cela correspond à une hausse de 0,4 % par rapport à l'année précédente. Deux tiers des coûts sont directement ou indirectement pris en charge par les ménages. Après prise en compte des aides individuelles, la part défiscalisée des ménages représente 54% des coûts globaux de la santé.

En 2018, le système de santé vaudois a coûté 8,6 milliards de francs, en hausse de 2,3 % par rapport à l'année précédente. En tenant compte de la croissance des prix à la consommation (+1,0 %) et de l'augmentation de la population résidente moyenne (+0,9 %), la croissance nominale des coûts de la santé par habitant a été de +0,4 %. Cette faible augmentation confirme une tendance déjà constatée l'année dernière (+0,5 %) qui rompt avec des années de croissance plus importante. Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance-maladie obligatoire (LAMal) en 1996, la croissance nominale par habitant a été de +2,2 % en moyenne annuelle, et même de +2,8 % durant les dix dernières années [F1].

15 % DU PIB

Rapportés au produit intérieur brut (PIB), les coûts de la santé vaudois en représentent 15,3 % en 2018, soit 0,3 point de moins que l'année précédente. C'est plus qu'en moyenne nationale (11,9 %) et cela s'explique par plusieurs causes: d'une part, les coûts de la santé générés dans le canton de Vaud représentent 10,5 % des coûts générés en Suisse (81,9 milliards de francs) alors que le PIB vaudois ne représente que 8,1 % du PIB helvétique. D'autre part, le canton de Vaud est l'un des cinq cantons à abriter un hôpital universitaire. Il s'ensuit qu'une partie des dépenses engendrées sur sol vaudois sont destinées à des patients résidant ailleurs en Suisse ou à l'étranger (8,6 %).

56 % EN NON RÉSIDENTIEL

En 2018, 56 % des coûts sont générés par le non-résidentiel, comprenant notamment l'ambulatoire hospitalier¹, les soins à domicile et la libre pratique au sens large². La prise en charge résidentielle (hôpitaux, cliniques, secteur médico-social³) représente 37 % des coûts vaudois de la santé. Le solde des dépenses (7 %) comprend la formation des professionnels de santé, la recherche, les urgences, la prévention et les dépenses administratives des collectivités publiques et des assureurs [F2].

Plus de 60 % de l'augmentation des coûts de la santé vaudois en 2018 sont dus à la libre-pratique², un peu moins d'un quart au maintien à domicile et 13 % au secteur médico-social³. L'hospitalisation a coûté un peu moins cher en 2018 (-2 %), une situation qui ne s'était pas produite depuis 2006.

54 % DES COÛTS ASSUMÉS PAR LES MÉNAGES

Les plus gros contributeurs à la facture des coûts de la santé vaudois sont, en 2018, les ménages (32,9 %) et les assureurs-maladie (33,7 %) – et donc indirectement les ménages à travers les primes de l'assurance obligatoire des soins. Viennent ensuite les pouvoirs publics (21 %), dont plus des quatre cinquièmes par le Canton. Les assureurs fédéraux participent à 4 % de la facture et les patients résidant hors du canton (au travers du paiement direct des ménages ou via leur canton ou leur assurance-maladie) financent près de 9 % des coûts [T1]. En tenant compte de la participation des pouvoirs publics lorsqu'ils se substituent aux ménages (subsidés aux primes d'assurance-maladie, aide à l'hébergement, etc.), ce sont plus d'un milliard de francs qui basculent d'un payeur à l'autre. Ainsi, la participation réelle des collectivités publiques atteint un tiers des coûts (33 %), dont les trois quarts sont assumés par le Canton. Corollaire, la participation des ménages, directe via le paiement des factures ou indirecte via le paiement des primes d'assurance-maladie, est réduite à 54 % des coûts totaux. Dès lors, ce sont plus de la moitié des coûts globaux qui sont défiscalisés par notre système de santé. | AO

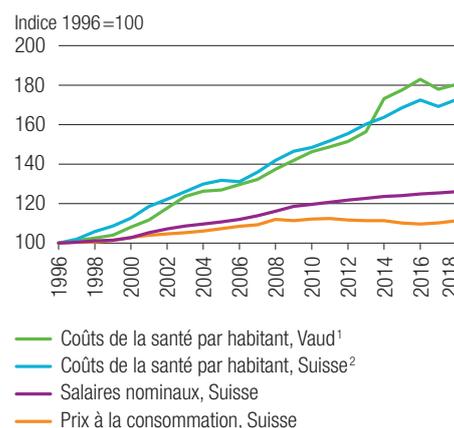
¹ Traitements ambulatoires en hôpital ou en clinique.

² Médecins, dentistes, physiothérapeutes, laboratoires d'analyses, pharmacies, drogueries...

³ Etablissements pour personnes âgées et pour personnes handicapées ou en souffrance psychique.

Source des données: StatVD. OFS. Créa.

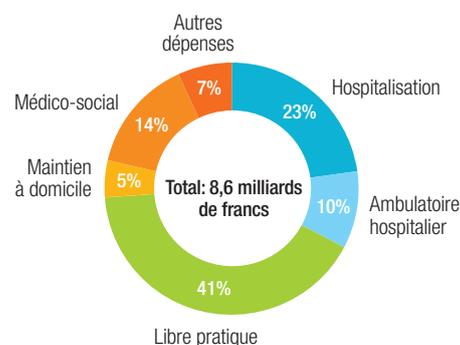
[F1] COÛTS DE LA SANTÉ, PRIX ET SALAIRES



¹ Ruptures de série en 2003, 2014 et 2017.

² Ruptures de série en 2014 et 2017.

[F2] COÛTS DE LA SANTÉ PAR PRESTATION, VAUD, 2018



[T1] COÛTS DE LA SANTÉ PAR PAYEUR DIRECT, VAUD, 2018

	En millions de francs	En %
Confédération	85	1,0
Canton	1 482	17,3
Communes	236	2,8
Assureurs-maladie ¹	2 885	33,7
Assureurs fédéraux	331	3,9
Ménages ²	2 814	32,9
Patients résidant hors du canton ³	733	8,6
Total	8 565	100,0

¹ Sans participation des assurés.

² Y compris participation des assurés.

³ Prestations fournies dans le canton à une population résidant hors du canton de Vaud.

